

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 avril 2015

DATE DE CONVOCATION : 03 avril 2015

N°2015-03-17

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 64
Conseillers votants : 55
Dont pouvoirs : 3

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 09 avril 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Blanzac Porcheresse, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoît, M. GUERN Joël - BARRET : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. GALLAIS Denis - ETRIAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LACHAISE : M. BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. NEBOUT Franck - PERIGNAC : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - REIGNAC : M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS-DU-NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SAINT VALLIER : M. FAVREAU Patrick - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme MONTAUT Martine, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. MARRAUD Jean-Luc, Mme GENDRINEAU Laurence, M. BLUTEAU Jacky, Mme PARIS Nicole, M. HILAIRET Joël.

Pouvoir :

Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac), Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) a donné pouvoir à M. de CASTELBAJAC Dominique (Passirac).

N°17 – Objet : vente de terrains sur le parc d'activités économiques de Plaisance**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie**

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains du Parc d'activités économiques de Plaisance sur la commune de Barbezieux, la Communauté de Communes a reçu une demande de l'entreprise LC BOIS.

L'entreprise familiale Laurent Cosset Bois négociant en bois, propose ses services pour tous types de prestations à dominance bois. Elle est implantée sur Barbezieux depuis plus de 15 ans sur la zone d'activités dans des bâtiments en location.

Aujourd'hui les co-gérants souhaitent acquérir les lots 1, 2 et 3, via un crédit-bailleur consenti par NATIXIS pour une superficie totale de 13 332 m² afin d'y installer leur activité en construisant deux bâtiments de stockage d'une surface totale d'environ 2 500 m² et des bureaux avec hall d'exposition pour une surface de 180 m².

Dans l'étude du projet de construction, il est apparu des difficultés pour implanter les bâtiments.

Une ligne électrique très haute tension passe sur une partie du lot 3 impliquant des contraintes de construction en latéral et en surplomb. Ainsi la surface inutilisable pour le projet représente 2 190 m² (le lot 3 est difficilement vendable seul au regard de la contrainte de la ligne) sur une surface totale de 13 332 m², soit 16% de la surface totale.

Le prix de vente des terrains de la zone avait été fixé lors d'une séance du conseil communautaire en 2009 à 15 € HT/m².

Toutefois au regard des contraintes liées à la présence de la ligne très haute tension, Monsieur le Vice-Président propose de régulariser la vente au tarif exceptionnel de 12,50 € HT le m² soit un total de 166 650 € HT, correspondant à un rabais de 16%.

Sur ce montant viendra se rajouter la TVA sur marge, qui sera définie par le notaire.

Qui cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente du lot 1,2 et 3 sur le Parc d'activités économiques de Plaisance d'une superficie de 13 332 m² au prix de 12,50€ HT/m² ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec la société Natixis ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 13 AVR. 2015
Publié ou notifié le : 13 AVR. 2015
Touvérac, le : 13 AVR. 2015

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 13 avril 2015
le Président,
Jacques CHABOT.

